=

BANK OF AFRICA FRANCE

Rapport sur les risques

Pilier III – 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION 2
2. PRESENTATION DE BOA FRANCE 2
3. STRATEGIE ET PROCESSUS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES RISQUES 3
3.1. Dispositif d'appétence au risque 3
3.2. Gouvernance des risques 3
3.3. Dispositif opérationnel de contrôle interne et de gestion des risques 4
3.3.1. Gestion des risques 4
3.3.2. Dispositif de contrôle interne 6
3.4. Typologie de risques encourus 7
3.4.1. Risque de crédit 7
3.4.2. Risques de marche 9
3.4.3. Risque de règlement/livraison 9
3.4.4. Risque opérationnel 10
3.4.5. Risque de liquidité 10
3.4.6. Risque de taux 11
4. DECLARATIONS DE LA DIRECTION SUR LES SYSTEMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ETABLISSEMENT. 11
5. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 13
6. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES & EXPOSITIONS PONDEREES 14
6.1. Fonds propres 14
6.2. Risque de crédit 14
6.3. Risque opérationnel 15
6.4. Risque de marché 15
6.5. Risque de contrepartie & risque CVA 16
7. INDICATEURS CLES 16
8. POLITIQUE DE REMUNERATION 17

1. INTRODUCTION

La publication de ce rapport s'inscrit dans le cadre du troisième pilier du dispositif Bale III, relatif à la discipline de marché. Ce rapport est établi en application du titre II du règlement (UE) 876/2019 dit CRR2, qui fixe les objectifs de transparence et de communication financière auxquels doivent se conformer les établissements de crédit. Ce rapport présente les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, leur composition, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques financiers et risques opérationnels.

BOA France est agrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'établissement de crédit spécialisé. Les règles de publications qui s'appliquent à BOA France sont celles applicables aux autres établissements de crédit non cotés[1].

2. PRESENTATION DE BOA FRANCE

BOA France est un établissement de crédit spécialisé, membre du groupe BANK OF AFRICA, qui exerce les principales activités suivantes :

- Activité de correspondance bancaire ;
- Financement des opérations de commerce extérieur ;
- Activités de change et de prêt/emprunt interbancaire ;
- Activité de transfert et de services bancaires aux particuliers.

➡ **Activité de Correspondance bancaire** :

BOA France propose des services de correspondance bancaire, essentiellement pour le compte des banques du groupe BOA ou d'établissements bancaires situés dans les pays de présence du groupe. Les prestations de correspondance bancaire peuvent être complétées par la mise en place de facilités, en faveur de ces établissements clients, afin d'accompagner la réalisation de leurs opérations. L'octroi de ces facilités est généralement adossé à des garanties réelles. BOA France propose également aux établissements clients, des prestations de change dans le cadre de leur opérations internationales et l'ouverture d'un compte en USD, ce dernier service est proposé exclusivement aux banques du groupe. L'activité de

1 Notice 2021 relative aux modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de la CRDIV et exigence de MREL (Version du 7 juillet 2021)

correspondance bancaire expose l'établissement à un risque de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme. A ce titre l'établissement a déployé un dispositif d'identification de l'établissement client et de ses bénéficiaires effectifs lors de l'entrée en relation, ainsi qu'une surveillance appropriée de l'ensemble des flux de ses banques clientes.

- **Financements d'opérations de commerce extérieur** :

Dans le cadre des opérations de commerce extérieur, BOA FRANCE confirme et notifie des crédits documentaires à l'export, délivre des garanties à première demande et escompte des traites avalisées par des banques du groupe ou hors groupe ayant une qualité de signature élevée et ce pour le compte de sa clientèle Entreprises. Ces opérations exposent l'établissement sur des contreparties bancaires par effet de substitution. Des limites ont été fixées par rapport aux fonds propres, basées sur la nature de la contrepartie, son activité et son lieu d'implantation.

- **Activité Diaspora/Clientèle de détail** :

BOA France offre des services bancaires de base à sa clientèle, personnes physiques et morales. Depuis 2023, BOA France propose à cette clientèle des crédits et des cartes de paiement.

3. STRATEGIE ET PROCESSUS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES RISQUES

3.1. Dispositif d'appétence au risque

Les objectifs stratégiques de BOA France sont fixés dans un plan triennal de développement qui détermine l'appétence au risque. La déclaration d'appétence au risque est un cadre qui détermine les niveaux de risque acceptés pour la réalisation des objectifs stratégiques. Ce cadre est validé par le Comité d'Audit et des Risques et présenté au conseil d'administration de BOA France.

Le respect de l'appétence au risque revient à la Direction Générale, à la fonction de gestion des risques et aux fonctions de contrôle permanent et périodique. L'appétence au risque est revue annuellement par le Comité d'Audit et des Risques.

3.2. Gouvernance des risques

La gouvernance des risques au sein de BOA France est assurée au travers des instances suivantes :

- Le **Comité d'Audit et des Risques**, émanation du conseil d'administration : Ce comité assiste l'organe d'administration sur les sujets relatifs au contrôle interne et la gestion des risques. Ce dernier assure les fonctions du comité d'audit, tels que définies par l'article L823-19 du Code de commerce, notamment le suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information comptable et financière. Ce comité assure également les missions du comité des risques, telles que définies par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.

- Le **comité de coordination du contrôle interne** (3CI) : Ce comité réuni les responsables du contrôle périodique et permanent, les responsables de la fonction de gestion des risques et de la Conformité, sous la supervision d'un dirigeant effectif. Le rôle de ce comité est d'apprécier les résultats des travaux des fonctions susmentionnées, de coordonner l'action opérationnelle et de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.

- Les **Comités de Crédit de BOA France** : Le rôle de ces comités est d'émettre un avis sur les engagements en faveur de personnes physiques et morales, hors institutions financières. Tout engagement supérieur à un seuil défini par rapport aux fonds propres, fait l'objet d'une revue préalable par le comité de crédit du Groupe.

- Le **Comité de Trésorerie Groupe** : Comité dont les membres sont des représentants du groupe dont la prérogative et d'approuver toute prise de risque sur un établissement de crédit. Les limites sur les contreparties bancaires sont fixées après avis de ce comité.

- Le **comité ALM** (Asset & Liabilities Management) : Comité en charge du suivi des risques de liquidité et de taux et dont les principales prérogatives sont de fixer des limites pour la gestion des risques de liquidité et de taux et de formuler des recommandations dans la perspective de réduire l'exposition à ces risques.

3.3. Dispositif opérationnel de contrôle interne et de gestion des risques

3.3.1. Gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques de BOA France s'articule autour des composantes présentées ci-après. Il incombe à la Direction des risques et aux fonctions de contrôle de veiller au respect de ce dispositif sous la supervision de la Direction générale de BOA France et du Comité d'Audit et des Risques.

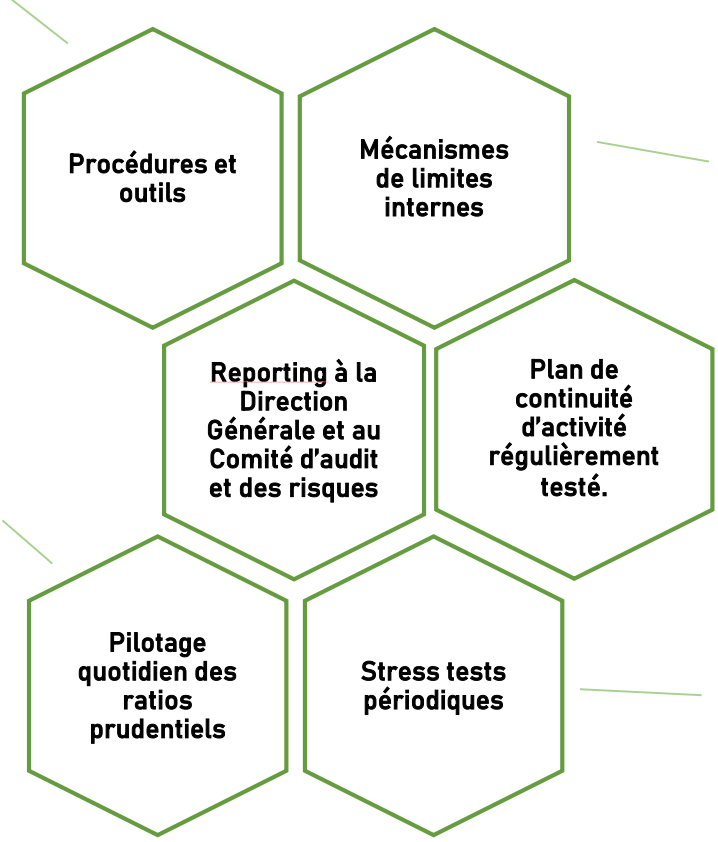
Le dispositif suivant couvre l'ensemble des activités de BOA France et s'applique à l'ensemble des risques auxquels l'établissement est exposé.

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

- Les procédures déployées ont pour objet d'identifier les risques, de les mesurer, de les gérer par un traitement approprié (réduction, annulation…) et d'instaurer une surveillance permanente à travers des indicateurs et des reportings.
- Cartographie des risques et plan de traitement des risques.

Limites internes sur les ratios prudentiels
- Ratio de solvabilité : 14,5%
- Ratio LCR : 110%
- Ratio de levier : 3,5%

L'ensemble de ces ratios font l'objet d'une surveillance quotidienne



Principales limites opérationnelles de BOA FRANCE

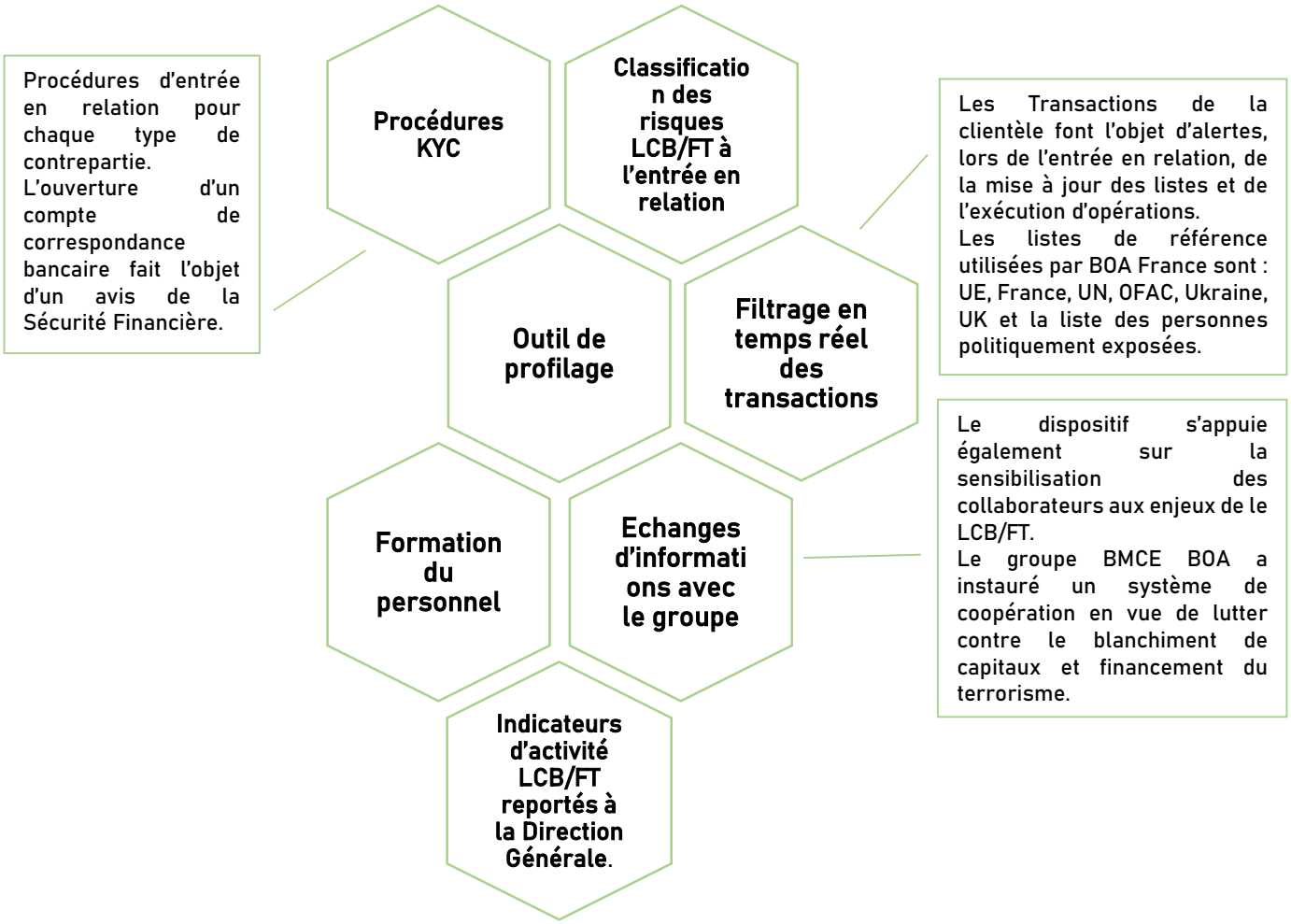
Risque de crédit :
- Prise de risque sans garanties avec objectif de diversification
- Limites par pays
- Limites par secteur d'activité

Risque de Marché :
- Limite en position de change

Principaux stress test et mesure de l'impact sur le résultat et les fonds propres.
- **Risque de crédit** : Scénarios d'intensité croissante sur le taux de défaut
- **Risque de liquidité** Scénarios d'intensité croissante, combinant retraits massifs des dépôts, défauts et pleine utilisation des facilités accordées.
- **Risque de marché** : Simulation d'une évolution défavorable des cours.

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE LCB/FT

Le risque LCB/FT est géré à travers un dispositif spécifique, sous la responsabilité de la Sécurité Financière de BOA France.



3.3.2. Dispositif de contrôle interne

BOA France a adopté un dispositif de contrôle interne à trois niveaux sous la responsabilité de la Direction Générale. L'objectif de ce dispositif est de prévenir et de réduire l'exposition aux risques. Ce dispositif se décline à travers les fonctions suivantes :

- Contrôle permanent de premier niveau, assuré à la fois par les opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau et à travers des contrôles applicatifs ;
- Contrôle permanent de second niveau, assuré par une fonction de contrôle permanent dédiée ;

- Contrôle périodique, assuré par l'audit interne de BOA France, mais également par les fonctions de contrôle périodique du Groupe.

Le contrôle interne et la gestion des risques de BOA France s'inscrivent dans une logique de filière au sein du groupe BANK OF AFRICA. Les fonctions régaliennes que sont la Gestion des risques, la Sécurité Financière, le contrôle permanent et le contrôle périodique interagissent et mettent en œuvre un dispositif déployé au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA. Ces interactions se traduisent par des formations, par la mise à disposition d'outils, de politiques et de procédures ainsi que des reportings réguliers.

3.4. Typologie de risques encourus

Les activités de BOA France, exposent l'établissement aux principales catégories de risques suivantes :

- **Le risque de crédit** : le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés ;
- **Le risque de marché** : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre ces derniers ;
- **Le risque opérationnel** : Le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ;
- **Le risque de liquidité** : Le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable ;
- **Le risque de taux** : Le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan ;
- **Le risque de règlement/livraison** : Le risque de non-dénouement d'opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières à la date de livraison prévue et qui engendre une différence de prix induisant une perte pour l'établissement.

3.4.1. Risque de crédit

La politique d'octroi des crédits de BOA France repose les grands principes suivants :

- Une analyse financière réalisée par une fonction de gestion des risques indépendante des fonctions commerciales.
- Un circuit décisionnel faisant intervenir les instances du groupe BANK OF AFRICA, selon le niveau de délégation.
- Un recours privilégié à des garanties réelles ou bancaires.

BOA France se conforme à la réglementation sur les grands risques, en veillant à respecter en permanence les seuils de 25% et 100% sur une contrepartie ou un groupe de contreparties liées. De plus, BOA France a fixé des limites internes, en dessous des seuils précisés permettant une prise de risque appropriée par rapport aux fondamentaux de BOA France. Le risque de concentration est appréhendé sous l'angle du secteur d'activité et du critères géographiques. Les indicateurs de concentration sont suivis et contrôlés lors de chaque nouvel engagement.
La gestion du risque de crédit repose pour l'essentiel sur le recours aux garanties. Ainsi, BOA France détient en prévention des risques de défaillance, deux catégories de garanties :

- **Suretés réelles** : Actifs physiques apportés en garantie. Dans le cas de BOA France, il s'agit essentiellement de liquidités apportées par des débiteurs et indisponibles pour ce dernier.
- **Suretés personnelles** : Engagement pris par des tiers de se substituer au débiteur principal. En l'espèce, il s'agit de garanties bancaires, reçues d'établissements bancaires situés en France.

Au 31 décembre 2024, les suretés dont dispose BOA France, s'élèvent à :

Données en K€

Types de suretés	Montants
Nantissements de liquidités	120 852
Garanties bancaires	6 750

Des stress-tests de crédit sont réalisés annuellement pour mesurer l'impact de différents scenarios de défaut, d'intensités croissantes. Les scénarios prévoient des défaillances de 5% à 25% des encours non garantis par des suretés réelles. En raison, d'un recours important aux garanties réelles, quel que soit le scénario, le coût du risque demeure acceptable et les pertes engendrées peuvent être supportées par BOA France.

En synthèse, en raison d'un recours important aux garanties réelles, le risque de crédit est très limité. Toutefois, BOA France, demeure principalement exposée sur des contreparties bancaires situées en Afrique. Cette concentration est une volonté qui découle de la stratégie de BOA France. L'impact de cette concentration géographique est atténué par une diversification continentale et par un important recours à des garanties réelles.

3.4.2. Risque de marché

Le risque de marché découle essentiellement des avoirs détenus en devises, utilisés dans le cadre des activités de correspondance bancaire et de négociation pour compte propre. Les principaux avoirs en devises de BOA FRANCE sont en XOF et dans une moindre mesure en USD. La parité fixe entre l'EUR et le XOF exclue tout risque de change sur la position en devises. Un risque de marché résiduel, mais non significatif, existe au niveau du portefeuille de négociation composé exclusivement d'OAT France, détenues jusqu'à l'échéance en mai 2024.

La gestion de l'exposition au risque de change se traduit chez BOA France par la fixation de limites validées par le comité d'audit et des risques dans le cadre de l'appétence au risque. Ces dernières font l'objet d'une surveillance permanente par la fonction de gestion des risques.

BOA France utilise le modèle VAR historique pour mesurer la perte maximale sur ses avoirs en devises, l'intervalle de confiance retenu est de 99%. Les pertes maximales encourues en cas de fortes variations des paramètres de marché sont en permanence inférieures à la limite interne fixée à 2% des fonds propres. La perte encourue ne nécessite pas de constituer une exigence en fonds propres supplémentaires dans le cadre du processus d'évaluation du capital interne (ICAAP).

3.4.3. Risque de règlement/livraison

Les opérations de change au comptant et à terme, réalisées dans le cadre de l'activité de change sont sources de risque de règlement/livraison. Le risque de règlement/livraison est géré au moyen des principales mesures suivantes :

- Sélection de contreparties bancaires ayant un historique avec BOA France et une bonne qualité de signature ;
- Exigence que la réception des fonds intervienne avant la livraison des devises ;
- Exigence d'un cash collatéral qui varie de 3% à 20%, selon que la contrepartie fasse partie ou non du groupe BANK OF AFRICA. Le cash collatéral a pour objectif de faire face au coût de remplacement en cas de défaillance de la contrepartie.

BOA France n'a jamais enregistré une défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses opérations sur le marché des changes.

3.4.4. Risque opérationnel

Dans le but d'identifier, de surveiller et réduire l'exposition au risque opérationnel, BOA France a mis en place un dispositif basé sur les mesures suivantes :

- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels et des réclamations ;
- Une cartographie des risques opérationnels, qui recense et mesure l'ensemble des risques encourus sur les différentes activités de l'établissement ;
- Un plan de traitement des risques, qui conduit selon les cas, à leur suppression, leur atténuation, leur transfert ou leur acceptation.

Le risque opérationnel est géré par la Direction des risques, qui associe les entités opérationnelles lors de la phase d'analyse, de qualification et de traitement de ces risques.
Le risque opérationnel est géré à travers les principales mesures suivantes :

- Mise en place de procédures opérationnelles assorties de points d'autocontrôle ;
- Contrôles applicatifs au niveau des outils informatiques : Ces contrôles applicatifs prévoient une ou plusieurs validations des opérations selon la nature et le montant des transactions ;
- Objectif d'automatisation des processus afin de limiter les interventions humaines sources de risque opérationnel.

3.4.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi par la fonction des risques et le comité ALM, dont la tenue semestrielle examine les indicateurs liés à la liquidité, les calculs d'impasses dans les différentes devises et le résultat des scénarios de stress-tests à intensités croissantes.
Le comité ALM a fixé une limite en impasses cumulées de 1,5M€, à partir de laquelle les leviers de refinancements sont activés. BOA France dispose également de lignes de refinancement non utilisées qui servent dans le cadre du dispositif d'urgence.
La stratégie en matière de gestion du risque de liquidité consiste à adosser unitairement les financements à des refinancements et à développer l'activité de correspondance bancaire, apporteuse de ressources.

En conclusion, la structure des emplois/ressources de BOA France et la faible capacité de transformation, font état d'une exposition au risque de liquidité limitée.

3.4.6. Risque de taux

Le risque de taux résulte des activités de crédit. Le suivi du risque de taux est également une prérogative du comité ALM. Les principales mesures mises en place pour appréhender le risque de taux sont les suivantes :

- BOA France privilégie les adossements spécifiques : Les ressources sont conclues sur des maturités identiques à celles des financements accordés, ce qui exclue les situations, ou BOA France pour préserver un équilibre financier, doit se refinancer ou placer dans des conditions de marché défavorables.
- Les prêts et emprunts sont conclus exclusivement à taux fixe, ce qui exclue toute dégradation de la marge de BOA, qui serait due à une variation défavorable des taux durant l'exercice.

Par ailleurs sur l'activité de correspondance bancaire, BOA France répercute le coût supporté sur ses avoirs à la banque de France, sur les établissements clients dont les avoirs franchissent un seuil. En conséquence, l'exposition au risque de liquidité demeure non significative.

4. DECLARATIONS DE LA DIRECTION SUR LES SYSTEMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ETABLISSEMENT.

Le présent rapport établi sous la responsabilité des dirigeants effectifs de BOA France, dans un souci de transparence vis-à-vis des différents acteurs du marché.
Les activités de BOA France exposent l'établissement aux risques suivants.

Risques bancaires	Exposition	Profil BOA France 2024
Risque de crédit	Oui	
Risques de marché	Oui	
Risque de taux d'intérêt global	Oui	
Risque de liquidité	Oui	
Risque opérationnel	Oui	
Risque juridique	Oui	
Risque de non-conformité	Oui	
Risque de non-conformité (LCB)	Oui	
Risque de concentration	Oui	
Risque de levier excessif	Oui	
Risque de règlement-livraison	Oui	

Risque d'intermédiation	Non
Risque de base	Non
Risque résiduel	Non
Risque de dilution	Non
Risque de titrisation	Non
Risque systémique	Non

Exposition forte
Exposition moyenne
Exposition faible

Pour apprécier les résultats de la gestion des risques au sein de BOA France, les principaux indicateurs retenus sont le coût du risque et les pertes opérationnelles.

Au 31 décembre 2024, les niveaux affichés par ces deux indicateurs sont satisfaisants :

- Coût du risque : 0,7%
- Pertes opérationnelles : 1 524€, soit 0,00021% du résultat annuel.

➡ Indicateurs risque de crédit :

Données en K€

Indicateurs	Encours au 31/12/2024
Total des encours crédits	150 863
Créances saines	150 597
Créances douteuses et litigieuses	266
Taux de sinistralité	0,17%
Dotations aux provisions	116
Coût du risque	**0,7%**

➡ Indicateurs risque opérationnel :

Indicateurs de risque opérationnel	Volumes/montants
Nombre d'incidents de risque opérationnel recensé durant l'exercice.	**10**
Nombre d'incidents clôturés	**8**
Taux de clôture	**80%**
Montant des pertes potentielles	**1 524€**
Taux de pertes potentielles rapporté au résultat	**0,02%**

La gestion des risques se fait également par un pilotage permanent des ratios prudentiels. A cet effet, conjointement avec le Comité d'Audit et des risques, différentes seuils planchers ont été fixés pour les principaux ratios prudentiels.

Les seuils planchers ci-après font l'objet d'une surveillance quotidienne par la Direction des risques de BOA France.

Limites	Limites internes	Limites réglementaires
Ratio de solvabilité	15,50%	14%+Ccyb
LCR	110%	100%
NSFR	>110%	100%
Ratio de levier	>3,5%	3%

A compter du 1er janvier 2024, le ratio de solvabilité de BOA France a été revu à la baisse dans le cadre de la mesure de pilier II. A cet effet, de nouvelles limites seront définies après consultation du Comité d'Audit et des Risques.

Le modèle économique de BOA France s'appuie sur des liens étendus avec les entités du groupe BANK OF AFRICA. Les expositions de BOA France au 31 décembre 2024 sur les entités du groupe sont présentées ci-après :

Nature des opérations	Risque brut	Garanties	Risque net
Comptes NOSTRI	85 384 722	-	85 384 722
Facilités sur comptes	20 230 084	20 230 084	-
Escomptes de traites avalisées	25 297 010	14 931 830	10 265 180
Total des actifs avec les entités du groupe BANK OF AFRICA	**130 911 816,00**	**35 161 914,00**	**95 649 902,00**

Par ailleurs, les transactions avec Les entités du groupe BANK OF AFRICA sont apporteuses de ressources à BOA France :

Nature des opérations	Montants
Comptes à vue	118 353 837,59
Comptes à terme	137 730 830,81
Total des passifs avec les entités du groupe BANK OF AFRICA	**256 084 668,40**

Les informations et données présentées dans le cadre de ce rapport ont été établies conformément aux dispositions des règlements (UE) 575/2013 et (UE) 876/2019.

5. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La direction de BOA France est assurée par deux dirigeants effectifs qui rendent compte au conseil d'administration de BOA France. Les dirigeants effectifs de BOA France respectivement administrateur Directeur Général et Directeur Général Adjoint exercent exclusivement au sein de BOA France et n'assument aucun mandat de direction ou d'administrateur dans un autre établissement.

Les membres de l'organe de direction sont proposés et nommés par le conseil d'administration de BOA France. Les critères de sélection se basent principalement sur la connaissance des marchés dans lesquels opère BOA France, une solide expérience dans le management à haut niveau dans un établissement bancaire et une recherche de complémentarité entre les membres de l'organe de direction.

6. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES & EXPOSITIONS PONDEREES

6.1. Fonds propres

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont considérés comme étant le noyau dur des fonds propres. Le noyau dur des fonds propres permet à une banque de poursuivre ses activités et de rester solvable. Les fonds propres de base de catégorie 1 dont la qualité est supérieure sont appelés fonds propres de base (Core Tier 1).
Les fonds propres de base de catégorie 2 sont considérés comme étant le noyau dur des fonds propres. Les fonds propres complémentaires permettent de rembourser les déposants et les créanciers de rang supérieur en cas d'insolvabilité d'une banque.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de BOA FRANCE sont constitués exclusivement de fonds propres CET1.

Données en K€

Catégories de fonds propres	Eléments de fonds propres	Montants
Fonds propres base de catégorie 1	Capital social	**12 000**
	FRBG	1 031
	Réserves	727
	Report à nouveau	5 379
	Résultat	3 491
Déductions des éléments de fonds propres de base de catégorie 1	Actifs incorporels	(199)
	Instruments CET1 d'entités du secteur financier	-
	Total Fonds propres	**22 429**

6.2. Risque de crédit

BOA France a recours à l'approche standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, dont les modalités de calcul sont définies au chapitre 2 du Titre 2 du règlement (UE) 575/2013 (CRR). Au 31 décembre 2024, les actifs pondérés à risques par catégories d'expositions sont détaillés ci-après :

Catégories d'exposition	Actifs pondérés à risque	Part du portefeuille
Expositions sur les administrations centrales ou les banques centrales	-	-
Expositions sur les administrations régionales ou locales	-	-
Expositions sur les entités du secteur public	-	-
Expositions sur les banques multilatérales de développement	-	-
Expositions sur les organisations internationales	-	-
Expositions sur les établissements	16 982 971,24	17%
Expositions sur les entreprises	81 951 202,85	81%
Expositions sur la clientèle de détail	277 935,65	0,19%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-
Expositions en défaut	277 935,65	0,27%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-
Expositions sous forme d'obligations garanties	-	-
Eléments représentatifs de positions de titrisation	-	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-
Expositions sous forme d'actions	-	-
Autres éléments	1 847 710,22	1,83%
Total risque crédit & contrepartie	**101 337 695,61**	

6.3. Risque opérationnel

Les exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel sont déterminées selon l'approche élémentaire, conformément aux articles 315 et 316 du règlement (UE) 575/2013.

Indicateurs pertinents	Montants
Produit net bancaire 2021	6 032 507,75
Produit net bancaire 2022	12 220 289,78
Produit net bancaire 2024	13 683 775.63
Produit net bancaire moyen	**10 645 524,39**
Pondération	15%
Facteur multiplicatif	12,5
Exposition pondérée au titre du risque opérationnel	**19 960 258,23**

6.4. Risque de marché

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché résultent essentiellement des positions de change de l'établissement. La position en XOF et XAF, ne nécessite pas d'exigence en fonds propres en raison de la parité fixe entre ces devises et l'euro.

Devises des positions de change	Contrevaleur de la position nette	Taux	Facteur multiplicatif	Exposition pondérée au titre du risque de marché
USD, GBP et CHF	(1 246 505,61)	8%	12,5	1 246 505,61
XOF, XAF	5 011 135,59	0%	12,5	-
Total des positions en valeur absolue	**6 257 641,20**			**623 252,80**

6.5. Risque de contrepartie & risque CVA

Le risque de contrepartie concerne des opérations dérivées de change EUR/USD et EUR/XOF.

	Current Market Value	Valeur exposée	Exposition pondérée
Risque de contrepartie	369 414,19	2 762 437,66	686 073,77
Risque CVA		2 762 437,66	77 331,62

7. INDICATEURS CLES

L'ensemble des ratios prudentiels auxquels BOA France est soumise, font l'objet d'un pilotage quotidien dans la perspective d'assurer un respect permanent des minimums réglementaires et des limites internes. En conséquence, les valeurs déclarées en 2024 sont systématiquement au-dessus des minimums réglementaires et des limites internes.
Les exigences en fonds propres au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Données en €

Fonds propres	**22 429 281,88**
RWA risque de crédit	100 523 122,81
RWA risque opérationnel	19 960 358,23
RWA risque de marché	623 252,80
RWA risque de contrepartie	686 073,77
RWA risque d'ajustement	77 331,62
Total RWA	**121 870 139,23**
Ratio de solvabilité	**18,40%**

BOA France est tenu de détenir au titre du pilier II, un ratio de solvabilité de 14% + Ccyb.

➔ RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'un établissement et le total de ses actifs non pondérés, rapport qui doit être supérieur ou égal à 3%. Le ratio de levier est contraignant depuis l'entrée en vigueur du CRR2, le 28 juin 2021.

Composantes	31 décembre 2024
Fonds propres	22 429 281,88
Total valeur exposée	356 284 804,09
Ratio de levier	**5,378%**

➔ LCR

Le LCR est un ratio qui traduit le rapport entre le stock d'actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes sous 30 jours d'un établissement dans des conditions de stress. Le ratio LCR doit afficher un rapport supérieur ou égal à 100%. Le stock d'actifs liquides de haute qualité détenu par BOA France couvre largement les sorties nettes prévisionnelles, comme en témoigne le niveau moyen du ratio sur la période 2024.

Indicateurs	Moyenne T1	Moyenne T2	Moyenne T3	Moyenne T4
HQLA	83 712 663,31	52 813 403,48	54 150 443,49	85 247 785,34
Sorties nettes	40 937 014,04	25 444 312,74	25 058 453,52	32 281 278,20
Ratio LCR	**213,12%**	**207,08%**	**212,22%**	**269,11%**

➔ NSFR

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé, le rapport doit être supérieur ou égal à 100%. Le ratio NSFR a été rendu contraignant par l'entrée en vigueur du CRR2, le 28 juin 2021. Les ratios NSFR déclarés au courant de l'année 2024 sont détaillés ci-après :

Composantes	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Financement stable disponible	51 091 063,62	71 081 691,36	53 251 443,49	84 516 990,23
Financement stable requis	43 829 584,11	36 473 558,95	43 986 158,54	43 462 604,36
Ratio NSFR	**116,57%**	**194,89%**	**121,06%**	**194,46%**

8. POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique et les pratiques de rémunération au sein de BOA France sont établies dans le respect des directives CRD4 et CRD5.

La politique et les éléments de rémunération des membres de Direction relèvent directement du conseil d'administration. BOA France n'est pas tenu, en raison de sa taille de mettre en place un comité des rémunérations, cette prérogative est dévolue au conseil d'administration.

Les éléments de rémunération du personnel autre que les membres de Direction, relèvent de la Direction Générale de BOA France après validation du budget global auprès du conseil d'administration et avis des ressources humaines groupe.

Une enveloppe de rémunération variable est validée en conseil d'administration, des lors que les objectifs fixés dans le plan triennal de développement sont atteints. La répartition de cette enveloppe est à la discrétion, de la Direction Générale et des managers en fonction des évaluations annuelles. La répartition est communiquée aux ressources humaines du groupe pour information.

La répartition des rémunérations fixes et variables versées en 2024 se présente comme suit :

Catégories	Rémunérations brutes totales 2024			Effectifs*
	Fixe	Variable	Total	
Personnel de Direction	402 323,45	55 677,16	458 000,61	4
Personnel	655 281,57	91 188,58	746 470,15	19
Total	**1 057 605,02**	**146 865,74**	**1 204 470,76**	**23**
Part rémunération fixe/variable	**88%**	**12%**	**100%**	

*Collaborateurs ayant perçu une rémunération totale ou partielle durant l'année 2024

Durant l'exercice 2024, les sommes versées au titre des indemnités de licenciement sont nulles.